

CAISSE DES ECOLES
Séance du Jeudi 9 mars 2023

Procès-verbal

Ouverture de la séance à 13h35

Points à l'ordre du jour

- Orientations budgétaires 2023, adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- S'agissant des établissements scolaires comportant des classes dédoublées, l'IEN demande l'affichage des moyennes des élèves par section (maternelle et élémentaire) en lieu et place de la moyenne générale jugée non pertinente.

- Une enveloppe est consacrée aux produits pharmaceutiques dont les commandes se font en fonction des besoins des écoles.

- Le montant consacré à la dotation en livres, en matériel pédagogique et en petit matériel de fonctionnement est fixé à 29,50 € par élève.

- La dotation en fonds documentaires est maintenue pour l'année 2023. Les équipes pédagogiques doivent faire remonter leurs besoins à l'administration de la Caisse des écoles. Afin de mutualiser et optimiser les achats, un comité décisionnel sera mis en place.

- Projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) : NEFLE est un dispositif qui vise à faire émerger des initiatives nouvelles, susceptibles de favoriser le bien être des élèves et à réduire les inégalités dans le cadre de concertation locales.

Face à la pluralité d'écoles sollicitant la participation de la ville au titre de ce dispositif, il est demandé aux porteurs de projet d'identifier et préciser leurs demandes.

- L'IEN demande un accompagnement des classes de GS dédoublées par la dotation de nouvelles technologies (tableau numérique) et de matériels de manipulation. Cette demande fera l'objet d'une séquence de travail pour être budgétiser en 2024.

- La classe ULIS, lauréate du concours de science sollicite la Ville pour la mise à disposition d'un bus pour une sortie à l'observatoire des Makes. Les membres de la Caisse des écoles émettent un avis favorable de principe sous réserve de vérification de l'éligibilité de cette dépense.

- S'agissant des commandes de livres, de matériels pédagogiques et de petits matériels, de fonctionnement : le comité de la Caisse des écoles est informé de la prolongation pour une année supplémentaire du marché de livres, de matériels pédagogiques et de petits matériels de fonctionnement.

La séance est levée à 15h05.

LE PRESIDENT


Olivier HOARAU